

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE
DU COMITÉ EXÉCUTIF DE
LA COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL

Séance ordinaire tenue le jeudi 14 septembre 2017 à 9 h 30 au siège de la Communauté au 1002, rue Sherbrooke Ouest, à Montréal.

Sont présents

M. Denis Coderre, président, maire de la Ville de Montréal ;
Mme Caroline St-Hilaire, vice-présidente, mairesse de la Ville de Longueuil, par téléphone ;
M. Harout Chitilian, vice-président du comité exécutif de la Ville de Montréal ;
M. Claude Dauphin, membre du conseil de la Ville de Montréal ;
M. Marc Demers, maire de la Ville de Laval ;
Mme Chantal Deschamps, mairesse de la Ville de Repentigny ;
M. Alan DeSousa, membre du conseil de la Ville de Montréal ;
M. Normand Dyotte, maire de la Ville de Candiac.

Le directeur général, M. Massimo Iezzone, et le secrétaire de la Communauté, Me Tim Seah, assistent à la séance.

Rencontre avec le président-directeur général de la corporation Aéroports de Montréal, M. Philippe Rainville, accompagné des administrateurs recommandés par la Communauté, pour présenter le rapport aux organismes de mise en candidature de la corporation.

Présentation du jugement Yale Properties contre la Ville de Beaconsfield par Me Marc-André LeChasseur.

Présentation des demandes de modification du périmètre métropolitain par Mme Suzy Peate, coordonnatrice de l'aménagement du territoire métropolitain.

CE17-166

APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES TENUES LE 30 MAI ET LE 3 AOÛT 2017

Il est résolu d'approuver les procès-verbaux des séances tenues le 30 mai 2017 et le 3 août 2017.



CE17-167

EMBAUCHE D'UN CONSEILLER EN RECHERCHE

Il est résolu d'autoriser le directeur général à embaucher un conseiller en recherche en environnement pour combler un poste vacant, pour une durée de cinq ans, aux conditions et traitement annuel en conformité à la politique salariale de la Communauté et de l'autoriser à signer ce contrat de travail.

CE17-168

EMBAUCHE D'UN CONSEILLER EN RECHERCHE

Il est résolu d'autoriser le directeur général à embaucher un conseiller en recherche dans le cadre de la conversion d'un poste existant au Secrétariat de la Communauté, pour une durée de cinq ans, aux conditions et traitement annuel en conformité à la politique salariale de la Communauté et de l'autoriser à signer ce contrat de travail, sous réserve de l'approbation des crédits budgétaires requis dans le budget 2018.

CE17-169

EMBAUCHE D'UN ANALYSTE-RÉDACTEUR

Il est résolu d'autoriser le directeur général à embaucher un analyste-rédacteur en transport pour combler un poste vacant, pour une durée de cinq ans, aux conditions et traitement annuel en conformité à la politique salariale de la Communauté et de l'autoriser à signer ce contrat de travail.

CE17-170

EMBAUCHE D'UN TECHNICIEN EN COMPTABILITÉ

Il est résolu de remplacer le poste de comptable par un poste de technicien en comptabilité et d'autoriser le directeur général à embaucher un technicien en comptabilité pour le service des Finances, pour une durée de cinq ans, aux conditions et traitement annuel en conformité à la politique salariale de la Communauté et de l'autoriser à signer ce contrat de travail.

CE17-171

RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DE TRAVAIL D'UN CONSEILLER EN RECHERCHE

Il est résolu de renouveler le contrat de travail de M. François Desrochers, en qualité de conseiller en recherche pour une durée de cinq ans du 20 octobre 2017 au 19 octobre 2022, aux conditions et traitement annuel en conformité à la politique salariale de la Communauté, et d'autoriser la signature de ce contrat par le directeur général.



CE17-172 RENOUELEMENT DU CONTRAT DE TRAVAIL D'UN TECHNICIEN EN DOCUMENTATION

Il est résolu de renouveler le contrat de travail de M. Jean Couture, en qualité de technicien en documentation pour une durée de cinq ans du 29 novembre 2017 au 28 novembre 2022, aux conditions et traitement annuel en conformité à la politique salariale de la Communauté, et d'autoriser la signature de ce contrat par le directeur général.

CE17-173 RENOUELEMENT DU CONTRAT DE TRAVAIL D'UNE SECRÉTAIRE

Il est résolu de renouveler le contrat de travail de Mme Sophie Pomerleau, en qualité de secrétaire pour une durée de cinq ans du 20 octobre 2017 au 19 octobre 2022, aux conditions et traitement annuel en conformité à la politique salariale de la Communauté, et d'autoriser la signature de ce contrat par le directeur général.

CE17-174 ACCÈS AUX SERVICES CLICSÉQR

Il est résolu

De nommer M. Cédric Marceau, chef de projet géomatique-informatique, responsable des services électroniques ClicSÉQR, en remplacement de M. Alain Hotte, afin de pourvoir à l'utilisation des services électroniques offerts par les ministères et organismes participants ;

De nommer Mme Marie-Ève Lévesque, analyste en technologies de l'information, à titre de responsable substitut des services électroniques ClicSÉQR, en remplacement de Mme Carolle Belley ;

D'autoriser le secrétaire à transmettre les informations requises pour permettre ces changements de responsabilité pour les services ClicSÉQR à Revenu Québec.

CE17-175 RÈGLEMENT 162-29 DE LA MRC DE MARGUERITE-D'YOUVILLE

Il est résolu d'approuver le règlement 162-29 de la MRC de Marguerite-D'Youville modifiant le schéma d'aménagement et de développement afin de revoir certaines dispositions visant les usages autorisés dans l'affectation agricole sur le territoire de la MRC puisqu'il est conforme au Plan métropolitain d'aménagement et de développement et d'autoriser le secrétaire à délivrer un certificat de conformité conformément à la loi.

CE17-176 RÈGLEMENT S-2175 DE LA VILLE DE MIRABEL

Il est résolu d'approuver le règlement S-2175 de la Ville de Mirabel modifiant le schéma d'aménagement révisé afin d'autoriser des travaux en zone inondable de grand courant (0-20 ans) admissibles à une dérogation pour l'aménagement d'une piste cyclable nécessitant des travaux de déblai et de remblai dans le secteur Saint-Canut puisqu'il est conforme au Plan métropolitain d'aménagement et de développement et d'autoriser le secrétaire à délivrer un certificat de conformité conformément à la loi.



CE17-177

RÈGLEMENT DE CONCORDANCE S.A.D.R.-1 DE VILLE DE LAVAL

Il est résolu d'approuver le règlement S.A.D.R.-1 de la Ville de Laval révisant le schéma d'aménagement et de développement révisé et assurant notamment sa conformité aux dispositions au Plan métropolitain d'aménagement et de développement de la Communauté métropolitaine de Montréal puisqu'il est conforme aux orientations, objectifs et critères prévus au Plan métropolitain d'aménagement et de développement et d'autoriser le secrétaire à délivrer un certificat de conformité conformément à la loi.

CE17-178

DEMANDE D'AGRANDISSEMENT DU PÉRIMÈTRE MÉTROPOLITAIN DE LA VILLE DE MIRABEL

Il est résolu de prendre acte de la résolution 437-05-2017 de la Ville de Mirabel datée du 8 mai 2017 relativement à une demande de modification du périmètre métropolitain en vertu du critère 1.6.2 du Plan métropolitain d'aménagement et de développement pour y inclure deux sites d'une superficie totale d'environ 111 hectares situés en zone blanche dans les secteurs de Saint-Canut et de Saint-Janvier.

CE17-179

DEMANDE D'AGRANDISSEMENT DU PÉRIMÈTRE MÉTROPOLITAIN DE LA MRC DE THÉRÈSE-DE BLAINVILLE

Il est résolu

De prendre acte de la résolution 2017-05-120 de la MRC Thérèse-De Blainville datée du 24 mai 2017 relativement à une demande de modification du périmètre métropolitain en vertu du critère 1.6.2 du Plan métropolitain d'aménagement et de développement pour y inclure une superficie d'environ 45 hectares située en zone agricole sur le territoire de la municipalité de Sainte-Anne-des-Plaines. ;

D'informer la MRC que pour être recevable, une demande de modification du périmètre métropolitain doit être précédée des exercices régionaux et locaux de conformité au Plan métropolitain et de l'adoption d'un outil de développement et de mise en valeur de la zone agricole, or une des sept municipalités de la MRC n'a pas complété son exercice de conformité ;

D'inviter la MRC à compléter sa demande de modification du périmètre métropolitain visant le territoire de la municipalité des Sainte-Anne-des-Plaines selon les conditions prévues au Plan métropolitain.

CE17-180

DEMANDE DE MODIFICATION DU PÉRIMÈTRE MÉTROPOLITAIN DE LA MRC DE BEAUHARNOIS-SALABERRY

Il est résolu de prendre acte de la résolution 2017-08-167 de la MRC de Beauharnois-Salaberry datée du 16 août 2017 relativement à une demande de modification du périmètre métropolitain en vertu du critère 1.6.2 du Plan métropolitain d'aménagement et de développement pour y inclure quatre sites d'une superficie totale d'environ de 157 hectares situés en zone agricole et, en guise de compensation, inclure à la zone agricole un site d'une superficie d'environ 427 hectares sur le territoire de la ville de Beauharnois.



CE17-181 DEMANDE D'AGRANDISSEMENT DU PÉRIMÈTRE MÉTROPOLITAIN LA
MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES

Il est résolu de prendre acte de l'état de situation dans le cadre de la demande de modification du périmètre métropolitain de la MRC de Vaudreuil-Soulanges et d'inviter celle-ci à compléter sa demande de modification du périmètre métropolitain relativement à un terrain d'environ 20 hectares situé en zone agricole sur le territoire de la ville de Saint-Lazare selon les conditions prévues au critère 1.6.2 du Plan métropolitain d'aménagement et de développement.

CE17-182 RAPPORT SUR LES PROJETS TOD RÉALISÉS EN 2015 ET EN 2016

Il est résolu de prendre acte du Rapport d'activité des projets novateurs TOD 2015-2016 et d'en autoriser sa diffusion.

CE17-183 RAPPORT DE LA COMMISSION DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE SUR
LES DONNÉES OUVERTES

Il est résolu

De prendre acte du rapport de la Commission du développement économique, des équipements métropolitains et des finances concernant les données ouvertes et d'en autoriser la diffusion ;

De procéder à la mise en place d'un portail de données ouvertes incluant un budget de réalisation de 80 000 \$, inclus dans les prévisions budgétaires 2018, et d'autoriser le directeur général à signer tout document requis à cet effet ;

De donner mandat au directeur général d'élaborer un plan d'action pour donner suite aux recommandations de la Commission du développement économique, des équipements métropolitains et des finances concernant les données ouvertes ;

D'ajouter au mandat de la Commission du développement économique, des équipements métropolitains et des finances le suivi annuel de l'avancement des travaux en matière de données ouvertes.

CE17-184 PLAN DE PROTECTION ET DE MISE EN VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES
PRÉPARÉ PAR L'AGENCE FORESTIÈRE DE LA MONTÉRÉGIE

Il est résolu

De signifier à l'Agence forestière de la Montérégie que la mise à jour du plan de protection et de mise en valeur des forêts privées de la Montérégie respecte les orientations et objectifs du Plan métropolitain d'aménagement et de développement de la Communauté ;

De demander aux trois agences régionales de mise en valeur des forêts privées couvrant le territoire de la Communauté de concilier leur expertise et leur connaissance du terrain dans le but de proposer un plan de reboisement à l'échelle du territoire métropolitain afin de contribuer à l'atteinte de l'objectif de 30 % de couvert forestier.



CE17-185

IMPACT DU PL 76 SUR L'ENDETTEMENT TOTAL NET À LONG TERME DE
LA COMMUNAUTÉ ET DE SES MUNICIPALITÉS MEMBRES

Il est résolu de prendre acte du rapport préparé par la firme Raymond Chabot Grant Thorton sur l'analyse du contrôle sur l'Autorité régionale de transport métropolitain et sur le Réseau de transport métropolitain.

CE17-186

PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES DE LA COMMUNAUTÉ POUR L'EXERCICE
FINANCIER 2018

Il est résolu de tenir une séance extraordinaire du Comité exécutif afin de poursuivre les discussions sur les prévisions budgétaires de l'exercice financier 2018.

CE17-187

SUIVI BUDGÉTAIRE

Il est résolu de prendre acte que les résultats financiers projetés au 31 décembre 2017, selon leurs estimations au 15 août 2016, respectent les prévisions budgétaires.

CE17-188

ÉMISSION D'OBLIGATIONS POUR LE FINANCEMENT DU LOGEMENT
SOCIAL

Attendu que, conformément au règlement d'emprunt numéro 2005-31 et pour le montant de 6 953 000 \$, la Communauté métropolitaine de Montréal souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, qui sera réalisée le 5 décembre 2017 :

Attendu qu'il y a lieu de modifier le règlement d'emprunt en conséquence ;

Il est résolu

Que le règlement d'emprunt indiqué au 1^{er} alinéa du préambule soit pour le montant mentionné ci-dessus, financé par obligations qui seront émises, conformément à ce qui suit :

1. les obligations, soit une obligation par échéance, seront datées du 5 décembre 2017 ;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 5 juin et le 5 décembre de chaque année ;
3. les obligations ne seront pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7) ;
4. les obligations seront immatriculées au nom de Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et seront déposées auprès de CDS ;
5. CDS agira au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS ;

.../7



CE17-188
suite

6. CDS procédera au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise la trésorière à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises » ;
7. CDS effectuera les paiements de capital et d'intérêts aux adhérents par des transferts électroniques de fonds et, à cette fin, CDS prélèvera directement les sommes requises dans le compte suivant :

BANQUE NOUVELLE-ÉCOSSE
SUCCURSALE PRINCIPALE DE MONTRÉAL
MONTRÉAL, QC H3A 3L6

CE17-189

ENGAGEMENTS CONTRACTÉS PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL POUR LA PÉRIODE DU 11 MAI AU 11 AOÛT 2017

Il est résolu de prendre acte de la liste des engagements contractés par le directeur général pour la période du 11 mai au 11 août 2017.

M. DeSousa remercie et félicite la Communauté pour l'événement entourant l'inauguration du sentier cyclable et pédestre Oka - Mont-Saint-Hilaire et le lancement du Réseau vélo métropolitain – Grand Montréal.

CE17-190

AVENANTS CONCERNANT UNE ENTENTE TRAME ET UNE ENTENTE SENTIER

Il est résolu d'approuver l'avenant à l'Entente pour le financement des projets contribuant à la mise en place de la Trame verte et bleue sur le territoire de la Communauté métropolitaine de Montréal ainsi que l'avenant à l'Entente pour le financement du projet d'aménagement d'un sentier cyclable et pédestre entre Oka et Mont-Saint-Hilaire sur le territoire de la Communauté métropolitaine de Montréal et d'en autoriser la signature par le directeur général.

CE17-191

FINANCEMENT DU SERVICE 211 PAR LA COMMUNAUTÉ

Il est résolu

De donner mandat au directeur général d'établir une convention de financement avec le Centre de référence du Grand Montréal afin d'implanter un service d'information et de référence aux ressources sociocommunautaires, nommé service 211, sur le territoire de toutes les municipalités de la Communauté pour l'année 2018 ;

D'évaluer la pertinence de donner suite aux recommandations de la Commission de développement économique, des équipements métropolitains et des finances pour les exercices financiers à partir de 2019.



CE17-192

APPROBATION D'UN EMPRUNT POUR LE MÉTRO DÉCRÉTÉ PAR LE
RÈGLEMENT NUMÉRO 158-1 DE LA SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE
MONTRÉAL

Il est résolu de recommander au Conseil d'approuver, en vertu de l'article 158 de la loi sur la Communauté métropolitaine de Montréal,

- la modification spécifique aux immobilisations afférentes au réseau de métro apportée au Programme des immobilisations 2017-2026 de la Société de transport de Montréal par la résolution CA-2017-240 de son conseil d'administration, afin de prévoir pour le projet intitulé «Rénovation de l'édifice du 2000 Berri » sous la rubrique « Métro » un montant de trente-six millions sept cent vingt et un mille dollars (36 721 000 \$) ; et
 - l'emprunt de trente-six millions sept cent vingt et un mille dollars (36 721 000 \$) décrété pour le réseau de métro par le règlement numéro R-158-1 de la Société de transport de Montréal afin de financer le projet «Rénovation de l'édifice du 2000 Berri » modifiant le règlement R-158.
-

CE17-193

APPROBATION D'UN EMPRUNT POUR LE MÉTRO DÉCRÉTÉ PAR LE
RÈGLEMENT NUMÉRO 173 DE LA SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE
MONTRÉAL

Il est résolu de recommander au Conseil d'approuver, en vertu de l'article 158 de la loi sur la Communauté métropolitaine de Montréal,

- la modification apportée au Programme des immobilisations 2017-2026 de la Société de transport de Montréal par la résolution CA-2017-256 de son conseil d'administration, afin de regrouper les deux phases du projet « Renouvellement des actifs informatiques Chaîne d'approvisionnement et RDA » et de le renommer « Vision CA et RDA » sous la rubrique « Secteur administration » et de modifier le montant total de trente-cinq millions vingt-deux mille dollars (35 022 000 \$) pour l'augmenter à soixante-quinze millions neuf cent vingt-cinq mille dollars (75 925 000 \$) taxes nettes de ristournes et frais financiers inclus, et
 - l'emprunt de soixante-neuf millions deux mille quatre-vingt dollars (69 002 080 \$) en partie décrété pour le réseau de métro par le règlement numéro R-173 de la Société de transport de Montréal afin de financer le projet « Vision CA et RDA » sous la rubrique « Secteur administration ».
-

CE17-194

DISTRIBUTION FINALE DE LA MAJORATION DE LA TAXE SUR LES
CARBURANTS POUR L'EXERCICE FINANCIER 2016

Il est résolu de recommander au Conseil d'approuver, en vertu de l'article 2.6 du décret 602-2015 du gouvernement du Québec, l'état définitif pour l'exercice financier 2016 de la distribution de la majoration de la taxe sur les carburants de 1,5 cent le litre dédiée au financement du transport en commun métropolitain sur le territoire de l'Autorité régionale de transport métropolitain, énoncée au document joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.



- CE17-195 CANDIDATURES POUR UN POSTE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE
LA SOCIÉTÉ AÉROPORTS DE MONTRÉAL
- Il est résolu de reporter l'étude de ce dossier à une prochaine séance du
Comité exécutif.
-
- CE17-196 NOMINATION À LA TABLE DE CONCERTATION RÉGIONALE DU HAUT-
SAINT-LAURENT ET DU GRAND MONTRÉAL
- Il est résolu de nommer Mme Virginie Dufour, conseillère municipale et
membre du comité exécutif de la Ville de Laval, à titre de représentante
du secteur de Laval de la Communauté, à la Table de concertation
régionale du Haut-Saint-Laurent – Grand Montréal en remplacement de
M. Stéphane Boyer.
-
- CE17-197 CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL ET DU COMITÉ EXÉCUTIF
POUR L'ANNÉE 2018
- Il est résolu
- De fixer les séances ordinaires du Conseil et du Comité exécutif pour
l'année 2018 selon le calendrier joint à la présente résolution pour en
faire partie intégrante ;
- De fixer la séance extraordinaire du Conseil pour l'adoption du budget de
l'exercice 2019 au 15 novembre 2018 à 10h00.
-
- CE17-198 PROCÉDURE JUDICIAIRE DANS LE DOSSIER DU BOIS DE LÉRY
- Il est résolu
- De donner mandat à Me Marc-André LeChasseur du cabinet d'avocats
Bélanger Sauvé afin qu'il représente les intérêts de la Communauté
métropolitaine de Montréal dans le dossier litigieux opposant 9187-2465
Québec inc. et sept autres propriétaires fonciers à la Ville de Léry et la
Municipalité régionale de comté de Roussillon ;
- De demander l'intervention de la Procureure générale du Québec dans le
dossier afin que celle-ci défende les orientations gouvernementales qui
pourraient être soulevées dans le cadre du litige.
-
- CE17-199 ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE ET DE LA SÉANCE
ORDINAIRE DU CONSEIL DU 28 SEPTEMBRE 2017
- Il est résolu d'approuver l'ordre du jour de l'assemblée extraordinaire du
Conseil du 28 septembre 2017 concernant le budget et d'approuver
l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du Conseil tenue à la même date.
-



DOCUMENTS DÉPOSÉS

Notes d'information

- Jugement Yale Properties Ltd c. Ville de Beaconsfield.
- Élimination des sacs de plastique.
- Projet de loi 85 sur les pôles logistiques.
- Corridor vert Châteauguay – Léry.

Correspondance

- Lettre datée du 13 juillet 2017 du ministre Lessard en réponse à la résolution du Conseil numéro CC17-011 concernant le financement du transport collectif métropolitain.
- Lettre datée du 9 août 2017 du ministre Garneau en réponse à notre demande concernant le projet de parc-plage de Verdun.
- Résolution et mémoire de la Table des préfets et élus de la couronne Sud concernant le projet de loi 85 sur la création de pôles logistiques.
- Résolution 17-05-17 de la Ville de Candiac concernant l'élimination des sacs de plastique.
- Résolution 133-05-2017 de la Ville de Saint-Mathieu en appui à la Ville de Richelieu concernant la révision du Plan métropolitain d'aménagement de de développement.
- Résolution 2017-08-491 de la Ville de Boisbriand concernant la politique de financement de l'ARTM.

Projet de centre d'élimination de déchets radioactifs

- Résolution 2017-137 de la MRC de Deux-Montagnes.
- Résolution 10 955-08-17 de la MRC Les Moulins.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11 h 31.

Les résolutions numéros CE17-166 à CE17-199 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

Denis Coderre
Président

Tim Seah
Secrétaire